COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO) / FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE (FANDC)

L'ATELIER SUR LA LUTTE CONTRE LA MOUCHE DE FRUIT EN AFRIQUE DE L'OUEST

29 - 30 SEPTEMBRE 2009, BAMAKO, MALI

<u>LA DECLARATION DE BAMAKO SUR LE PLAN D'ACTION DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE DE FRUIT POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST</u>

Préambule

Faisant état de nos profondes préoccupations concernant l'impact négatif considérable de la mouche de fruit sur la production et l'exportation de fruits et légumes;

Insistant sur la nécessité d'assurer des fruits et légumes de qualité pour la consommation locale aussi bien que pour l'exportation;

Réaffirmant les conclusions de l'étude de faisabilité sur les dégâts causés par la mouche de fruit en Afrique de l'Ouest (étude Italtrend) et des recommandations de l'atelier de validation de Bamako du 29 - 30 juillet 2008;

Réitérant notre engagement à mettre en place les mécanismes requis, au niveau national et régional, pour lutter contre la mouche de fruit;

Reconnaissant que la mise en œuvre du Plan d'Action Régional à lutter contre la mouche de fruit est fondamentale pour l'accroissement de la production, et l'essor du commerce des fruits et légumes de qualité supérieure d'origine ouest africaine;

Réitérant le besoin d'une réponse coordonnée pour lutter contre la mouche de fruit en Afrique de l'Ouest conformément aux Principes de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, notamment l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion des résultats et la responsabilité mutuelle;

Reconnaissant qu'il s'agit d'un programme régional avec des composantes nationales et non pas une juxtaposition de programmes nationaux avec une coordination régionale;

Rappelant que plusieurs programmes des bailleurs bilatéraux/ régionaux/ multisectoriels relatifs à la lutte contre la mouche de fruit sont actuellement en cours de mis en œuvre dans certains pays d'Afrique de l'Ouest;

Soulignant que la lutte contre la mouche de fruit devra être entièrement intégrée dans la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP);

Insistant sur la nécessité de poursuivre les programmes techniques et financiers en cours de mise en œuvre et en veillant que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre du Plan d'Action Régional de la lutte contre la mouche de fruit;

Déclarons les points suivants:

Nous, Etats Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO):

- (i) Validons les recommandations de l'étude complémentaire et le Plan d'Action Régional sur la lutte contre la mouche de fruit en Afrique de l'Ouest élaborée par le COLEACP;
- (ii) réitérons notre engagement à accorder la priorité à la lutte contre la mouche de fruit au niveau des stratégies et documents de planification relatifs entre autres, à la réduction de la pauvreté, au développement du commerce et de l'agriculture, au niveau national et régional;

Nous, partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux:

- validons les recommandations issues de l'étude complémentaire et le Plan d'Action Régional de Lutte contre la mouche de fruit en Afrique de l'Ouest élaborée par le COLEACP;
- (ii) réitérons notre engagement à assister la CEDEAO et ses pays membres à lutter contre la mouche de fruit, à la fois financièrement et techniquement, pourvu que les ressources le permettent, et à travers le renforcement des capacités, pourvu que les demandes de telle assistance soient basées sur l'appropriation nationale et soient canalisées selon les mécanismes appropriés;
- (iii) réaffirmons que les actions de lutte contre la mouche de fruit en Afrique de l'Ouest, comme indiquées dans le Plan d'Action Régional, orientent les activités futures des bailleurs au niveau régional et national, que ces activités soient dirigées à travers un fonds commun multi bailleurs ou à travers l'assistance bilatérale.

Nous, participants à l'atelier tenu à Bamako, Mali, convenons de la feuille de route suivante pour la mise en œuvre du Plan d'Action Régional:

- (i) la révision et la finalisation du Projet de Plan d'Action Régional conformément aux commentaires faits durant l'atelier pour le 15 octobre 2009 à la fin de la journée;
- (ii) invitons les pays bénéficiaires à intégrer le Plan d'Action Régional comme une priorité au niveau des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA);
- (iii) invitons la commission de la CEDEAO à soumettre le Plan d'Action Régional final au Conseil des ministres pour adoption;
- (iv) invitons la commission de la CEDEAO et ses états membres à soumettre un résumé du Plan d'Action Régional pour la lutte contre la mouche de fruit dans le Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) qui sera soumis à la Conférence International sur le Développement Agricole prévue au mois de Novembre 2009;
- (v) recommandons que le Plan d'Action Régional soit présenté pour réflexion plus approfondie par les partenaires bilatéraux et multilatéraux à la prochaine réunion de l'Aide au Commerce de la CEDEAO prévue en 2010.